SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom commercial:	ECO EFFICACE PRO
Nom chimique:	Solution aqueuse d'urée 32,5%.
Synonymes :	NP
N ° CAS.:	NP
N° CE (EINECS):	NP
Index n° (annexe VI règlement CE n° 1272/2008) :	NP
N ° d'enregistrement.:	NP
N° d'autorisation :	NP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dans l'industrie automobile pour réduire les émissions de NOx dans les véhicules diesel lourds.

1.3. Données du fournisseur de la fiche de données de sécurité du produit

Entreprise:	ECO EFFICACE S.L.
Adresse:	Cno Viejo de Fortuna. 30148 - Santomera (Murcia), España
Téléphone:	+34 669 674 186
Courrier électronique:	export@ecoefficacepro.com II info@ecoefficacepro.com

Numéro d'appel d'urgence : (+34) 91 562 04 20 SIT (Service d'Information Toxicologique)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification Reg. (CE) 1272/2008 (CLP): NP

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiqueté:

Pictogrammes : NP

Mot d'avertissement : NP

Information supplémentaire: NP

Conseils de précaution : NP

- **Éléments supplémentaires qui doivent figurer sur les étiquettes:** NP.
- **Conditions d'emballage spéciales :**
  - **Contenants qui doivent être munis d'une sécurité enfant :** Ne s'applique pas.
  - **Avertissement tactile de danger :** Non applicable.

2.3. D'autres risques

Les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit, conformément aux critères établis à l'annexe XIII du règlement REACH, peuvent être consultés dans la section 12.5 de cette note d'information sur la sécurité du produit.

Des informations concernant d'autres dangers que ceux de la classification, mais qui peuvent contribuer au danger général du produit, peuvent être trouvées dans les sections 5, 6 et 7 de cette note d'information sur la sécurité du produit.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Description chimique

Mélange de substances. Produit formé par dissolution d'urée dans l'eau à 32,5 % en poids.

3.2. Composants

Nom	% (w/w)	CAS	UIPAC	Nº REACH	Reg. 1272/2008
Urea	32,5%	57-13-6	Urea	01-2119463277-33-0022	Non qualifié
Agua	67,5%	7732-18-5	-	NP	Non qualifié

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- **Inhalation** : déplacer la personne affectée dans une zone d'air frais. Obtenez de l'aide médicale si des symptômes se développent.

- **Ingestion/aspiration** : Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la personne affectée est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Demander une assistance médicale.

- **Contact avec la peau :** Enlever les vêtements ou les chaussures contaminés. Laver les parties affectées avec du savon et de l'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

- **Contact avec les yeux :** Retirer les lentilles de contact, si elles sont en place et si cela est facile à faire. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau pendant environ 10 minutes. Si des signes d'irritation ou d'autres symptômes sont observés, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- **Inhalation :** L'exposition aux produits de dégradation peut entraîner des risques pour la santé. Des effets graves sont possibles à long terme après l'exposition.

- **Ingestion/aspiration :** Aucun danger identifié par cette voie.

- **Contact avec la peau :** Aucun danger identifié par cette voie.

- **Contact avec les yeux :** Aucun danger identifié par cette voie.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Demander une assistance médicale.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction appropriés :** eau pulvérisée, CO2, mousse et poudre chimique sèche.

- **Contre-indications:** NP

5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

- **Produits de combustion :** Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Ammoniac (NH3).
- **Mesures spéciales :** NP
- **Dangers particuliers :** NP

5.3. Recommandations pour les pompiers

Combinaisons et gants résistants aux flammes et appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- **Précautions individuelles :** Assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection appropriés.
- **Protection individuelle :** Vêtements de protection appropriés, gants, lunettes ou visières de sécurité et masque de protection respiratoire en cas de forte concentration de poussière.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher le produit d'atteindre les égouts ou les cours d'eau. Aviser les autorités si la fuite a atteint un cours d'eau ou un système d'égout ou a contaminé le sol ou la végétation

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Contenir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (sable, terre, etc.).

6.4. Référence à d'autres sections

La section 8 contient des conseils plus détaillés sur les équipements de protection individuelle et la section 13 sur l'élimination des déchets.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- **Précautions générales:**
  - Utiliser des vêtements de protection pour éviter tout contact avec le produit et une protection respiratoire pour éviter l'inhalation de poussière.
  - Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit ou dans ses zones de stockage.

- Ne pas respirer les vapeurs.
- Garantir la mise en place de procédures de travail sécuritaires.

- **Conditions spécifiques :**
  - Système de ventilation local efficace.
  - Evitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- **Température et produits de décomposition :** Lorsqu'il est fortement chauffé, il se décompose en libérant des gaz toxiques : NOx, COx et ammoniac.

- **Réactions dangereuses :**
  - La solution d'urée réagit avec l'hypochlorite de sodium et l'hypochlorite de calcium pour former du trichlorure d'azote qui est spontanément explosif dans l'air.
  - Forte réaction avec les nitrites.

- **Conditions de stockage:**
  - Tenir à l'écart des sources de chaleur.
  - Conserver le produit dans des contenants fermés et étiquetés.
  - Conserver les récipients dans un endroit frais et aéré.
  - Protégez-le du soleil.
  - Utilisez les conteneurs d'origine pour le stockage.

- **Matériaux incompatibles :** NP

7.3. Utilisations finales spécifiques

Voir la section 1 ou le scénario d'exposition.

SECTION 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NP

- **DNEL**: NP

- **PNEC:** NP

8.2. Contrôles d'exposition

Éviter d'inhaler les vapeurs. Les vêtements contaminés doivent être enlevés.

- **Équipement de protection individuelle:**
  - **Protection respiratoire :** Masque de protection respiratoire avec filtre pour les vapeurs organiques.

- **Protection de la peau :** Gants en latex de classe 1. Vêtements de protection appropriés.
- **Protection des yeux :** Lunettes de sécurité ou visières pour éviter les éclaboussures.
- **Autres protections :** Douches et douches oculaires dans la zone de travail.

- **Pratiques d'hygiène au travail :** L'adoption de pratiques d'hygiène au travail évite les expositions inutiles. Lavez-vous les mains à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.
- **Conditions médicales aggravées par l'exposition :** Problèmes dermatologiques.
- **Contrôles de l'exposition environnementale :** Le produit ne doit pas atteindre l'environnement par les égouts ou les égouts. Les mesures à adopter en cas de déversement accidentel peuvent être consultées dans la section 6 de la notice informative sur la sécurité du produit.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Información sobre propiedades físicas y químicas básicas

- **Aspect :** Liquide.
- **Odeur :** Odeur ammoniacale.
- **Seuil olfactif :** NP (*)
- **Couleur :** Incolore.
- **Valeur pH :** 9,8 à 10.
- **Point de fusion/point de congélation :** -11,5 °C
- **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :** 103 °C
- **Point d'éclair :** NP (*)
- **Taux d'évaporation :** NP (*)
- **Inflammabilité (solide, gaz) :** Non inflammable.
- **Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :** NP (*)
- **Pression vapeur :** NP (*)
- **Densité de vapeur :** NP (*)
- **Densité :** 1,09 g/cm3 (20 °C / 68 °F).
- **Solubilité(s) :** Solubilité dans l'eau : Soluble dans l'eau.
- **Coefficient de partage n-octanol/eau :** NP (*)
- **Température d'auto-inflammation :** NP (*)
- **Température de décomposition :** 100 °C
- **Viscosité : Dynamique :** 1,4 mPas 25 °C
- **Propriétés explosives :** NP (*)
- **Propriétés comburantes :** NP (*)

9.2. Information complémentaire

- **Point de cristallisation :** -11,5 °C
- **Indice de réfraction:** 1,3814 – 1,3843 (20 °C)

(*)Les données ne sont pas disponibles à la date de préparation de ce document ou ne sont pas applicables en raison de la nature et du danger du produit.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation (voir rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation (voir rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

NP

10.5. matériaux incompatibles

NP

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs de NH3.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les informations toxicologiques fournies résultent de l'application des annexes VII à XI du règlement 1907/2006 (REACH) :

- **Toxicité aiguë :** NP
- **Corrosion ou irritation cutanée :** NP
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :** NP
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** NP
- **Mutagénicité sur les cellules germinales :** NP
- **Cancérogénicité :** NP

- La classification du produit correspond à la comparaison des résultats des études toxicologiques réalisées avec les critères contenus dans le règlement (CE) n° 1272/2008 pour les effets CMR, catégories 1A et 1B.
- **Toxicité pour la reproduction :** Il n'y a aucune preuve.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique :** NP
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée :** NP
- **Danger par aspiration :** NP

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité
Dosis > 6.810 mg/litre en relation avec l'urée. (Leuciscus idus).

12.2. Persistance et dégradabilité
Relâché dans l'atmosphère, il se dégrade rapidement par réaction avec des radicaux hydroxyles produits photochimiquement, ayant une demi-vie de 9,6 heures. Au contact du sol, il s'hydrolyse rapidement. Relâchée dans le milieu aquatique, l'urée se dégrade rapidement car elle est utilisée par le phytoplancton comme source d'azote.

12.3. Potentiel bioaccumulatif
Coef. partición octano-agua: -1,73.

12.4. Mobilité du sol
NP

12.5. Résultats de l'évaluationPBT y mPmB
Ce mélange ne contient aucune substance qui détermine son caractèrePBT o mPmB.

12.6. Autres effets indésirables
NP

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets
- **Élimination :** Récupération et réutilisation lorsque cela est possible. Envoyez-le dans des installations d'élimination autorisées ou des incinérateurs dans des conditions contrôlées. Référez-vous à un gestionnaire autorisé.
- **Manutention :** Récipients scellés. Manipuler les déchets en évitant le contact direct.

- **Dispositions :** Etablissements et entreprises dédiés à la reprise, L'élimination, la collecte ou le transport des déchets doivent respecter les dispositions existantes relatives à la gestion des déchets ou autres dispositions municipales, provinciales et/ou nationales en vigueur.

SECTION 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

14.1. Número ONU
NP

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

NP

14.3. Classes de danger pour le transport
NP

14.4. Groupe d'emballage

- **ADR/RID:** NP
- **IATA-DGR:** NP
- **IMDG:** NP

14.5. Dangers environnementaux
- **ADR/RID:** NP
- **IATA-DGR:** NP
- **IMDG:** NP

14.6. Précautions particulières pour les utilisateurs
NP

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de l'accord Marpol 73/78 et au code IBC
Il n'a pas de catégorie attribuée pour le code IBC.

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

- RÈGLEMENT (UE) N° 2015/830.
- Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).
- Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).
- Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).
- Règlement sur le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID).
- Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).
- Réglementation de l'Association internationale du transport aérien (IATA) concernant le transport aérien de marchandises dangereuses.
- Code international des substances chimiques en vrac (Code IMSBC), Convention Marpol 73/78.

Réglementation : Autres dangers
L'urée est répertoriée dans l'inventaire chimique TSCA (EPA).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour l'urée en tant qu'ingrédient principal du produit.

SECTION 16. AUTRE INFORMATION

Glossaire

- **CAS:** Service des résumés chimiques.
- **DNEL/DMEL:** Niveau dérivé sans effet / Niveau dérivé avec effet minimal.
- **mBmP:** substances très persistantes et très bioaccumulables.
- **NP:** Il n'avance pas.
- **PBT:** Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- **PNEC:** Concentration prédite sans effet.

Bases de données consultées

- **EINECS:** European Inventory of Existing Commercial Substances.
- **TSCA:** Toxic Substances Control Act, US Environmental Protection Agency.

- **HSDB:** US National Library of Medicine.
- **RTECS:** US Dept. of Health & Human Services.

Texte intégral des mentions de danger non inclus dans la section 2

NP

Modifications depuis la révision précédente

Modifications tout au long du document pour l'adapter à la législation en vigueur.

Les entreprises acheteuses sont tenues de s'assurer que leurs employés ont une formation adéquate pour manipuler et utiliser le produit en toute sécurité, conformément aux instructions incluses dans cette fiche de données de sécurité.

De même, les entreprises qui achètent ce produit ont l'obligation d'informer leurs employés et les personnes qui pourraient le manipuler ou l'utiliser dans leurs installations, de toutes les indications contenues dans la Fiche de Données de Sécurité, en particulier celles se référant aux risques du produit pour le la sécurité et la santé des personnes et de l'environnement.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources, des connaissances techniques et la législation en vigueur au niveau européen et national, et leur exactitude ne peut être garantie. Ces informations ne peuvent être considérées comme une garantie des propriétés du produit, il s'agit simplement d'une description des exigences de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit sont au-delà de nos connaissances et de notre contrôle, et il est toujours de la responsabilité ultime de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires pour s'adapter aux exigences législatives concernant la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination des produits chimiques. produits. . Les informations contenues dans cette fiche de sécurité se réfèrent uniquement à ce produit, qui ne doit pas être utilisé à des fins autres que celles spécifiées.